



Compte rendu de la réunion en présentiel du Comité Directeur CRBTARA

Dimanche 28 janvier 2024

Le dimanche 28 janvier 2024, le comité directeur du CRBTARA s'est réuni en présentiel à Lyon, dans la foulée de l'Assemblée Générale.

Sur les 23 membres du Comité directeur

Était excusé : MORESTAIN Jean François, GROZANNES Guillaume, BALDUS Pierre, BOUCHER Stéphane, CASANOVA Daniel, FROMENT Pascal, Evelyne VIDCOQ.

Étaient présents : Le reste des 16 membres du comité directeur

Ce compte rendu est envoyé à l'ensemble des membres du comité directeur. En l'absence de remarque sur son contenu sous 8 jours, il est considéré comme validé et est accessible sur le site CRBTARA à tout public.

La réunion débute à 15h30.

- **1 – Championnats de Ligue 2024 - Redistribution des tickets d'entraînements de 2024 suite à un podium. (Résolution 1)**

Suite à une décision du comité directeur sur le rééquilibrage des comptes pour l'année 2024, et pour toujours rester dans la stratégie d'aider et de former les jeunes tireurs, le comité directeur a délibéré pour revoir le principe dotation des tickets d'entraînement suite à un podium aux différents championnats de ligue de la région Auvergne Rhône-Alpes.

Ainsi, pour les Championnats de Ligue de 2024, la répartition la suivante est adoptée :

- 1) Pour les catégories jeunes (Cadette, Cadet, Junior Fille et Junior Garçon), il sera attribué **10 Tickets** d'entraînements au premier de sa catégorie et **4 Tickets** d'entraînement aux autres participants.
- 2) Pour les autres catégories, Il ne sera plus attribué de tickets d'entraînement.

Résultat du vote

Contre :	1	
Abstention :	1	
Pour :	14	Résultat : Résolution Adoptée.



Par contre, dorénavant, le règlement des tickets d'entraînement se fera l'année même, dans la foulée des championnats de ligue, sous forme de virement au club d'appartenance du jeune, avec mail d'information au club concerné et à l'intéressé (in fine, adoption d'une procédure identique à celle de la FFBT).

- **2 – Rétroactivité de la Résolution 1 pour les Championnats de Ligue 2023.**
(Résolution 2)

Le président fait la proposition suivante :

Ne pourrions-nous pas faire la même démarche d'attribution des tickets d'entraînements pour les championnats de Ligue 2023 ?

Cela veut dire, adopter la résolution 1 pour l'année 2023.

Résultat du vote

Contre :	9	
Abstention :	0	
Pour :	7	Résultat : Résolution Rejetée.

De ce fait, nous restons sur la dotation des tickets d'entraînements à toutes les catégories comme effectué les années précédentes.

- **3 – Tickets Découvertes. (Résolution 3)**

Après discussion sur le sens et l'intérêt des tickets découverte, le président propose tout simplement la suppression de ceux-ci pour l'année 2024 et les années à venir.

Résultat du vote

Contre :	0	
Abstention :	0	
Pour :	16	Résultat : Résolution Adoptée.



- **4 – Stages de Perfectionnement pour les Jeunes Tireurs 2024.**

(Résolution 4)

Suite au geste du Club de FARGES et de son Président qui nous a fait cadeau du championnat de ligue CS 2022 (soit environ 2000 €), le président propose au vote, que cette somme soit utilisée à l'organisation de deux stages de formation sur l'année 2024, animé par Véronique GIRARDET-ALLARD, sportive Française de Haut Niveau avec un palmarès national et international conséquent.

Ces deux stages seraient :

- 1) Disciplines Parcours de Chasse et Compak Sporting,

Ce Stage sera organisé sur le Stand de **FARGES**, il regroupera les deux disciplines et sera ouvert à 6 jeunes principalement de Farges.

La date sera donnée ultérieurement.

- 2) Disciplines Fosse Universelle et DTL

Ce Stage sera organisé sur le Stand de **LEZOUX**, il regroupera les deux disciplines et sera ouvert à 6 jeunes principalement de Lezoux.

La date sera donnée ultérieurement.

Résultat du vote

Contre :	0	
Abstention :	0	
Pour :	16	Résultat : Résolution Adoptée.

- **5 – Ligue de Parcours de Chasse Auvergne 2024.**

Le championnat Auvergne se déroulera finalement le Samedi 15 Juin 2024, et non le Dimanche 23 Juin 2024 comme cela avait été demandé et accordé par dérogation de la FFBT.



- **6 – Aide aux Comités Départementaux. (Résolution 5)**

Cette année plusieurs Comités départementaux, nous font part de leur difficulté financière après l'organisation des Championnats Départementaux toutes disciplines confondues, ce qui va encore s'accroître avec la mise en place de l'arbitrage officiel obligatoire.

De ce fait, ils ont formulé lors de l'AG la demande d'une aide au comité Régional pour financer une partie de l'arbitrage.

Après calcul, il s'avère que le surcoût lié à l'arbitrage au sein des 5 comités départementaux représente la somme de :

- Le Rhône (600€)
- La Drome et l'Isère réunie (600€)
- L'Ain (400€)
- La Loire (400€)

Soit un total d'environ **2000€**.

En même temps, il apparaît que certains départements ont depuis longtemps intégré l'arbitrage officiel dans l'organisation de leur compétition et que les disparités entre les frais d'inscriptions sont très conséquentes d'un département à l'autre... (pour exemple, 45 € pour le Rhône qui fait appel à l'arbitrage officiel, 30 € pour la Drôme/Isère qui ne le fait pas...).

Le président indique qu'une étude plus approfondie et qu'une harmonisation éventuelle des règles est préalable à toute décision pour une question d'équité.

Donc, question reportée au prochain Comité Directeur.

- **7 – Questions Diverses**

Concernant le calendrier des compétitions, Nathalie BOUILLOUX fait la remarque que le club de VALENCE ne joue pas le jeu en changeant tous les ans de date, a systématiquement gain de cause et se retrouve en conflit de date avec d'autres clubs.

Le président répond que le Club de VALENCE n'a pas systématiquement gain de cause et qu'il lui est régulièrement demandé de changer ses dates. De manière générale, l'élaboration du calendrier se déroule assez bien entre clubs, et lorsqu'il y a un conflit de date, une solution est trouvée.

Pour autant, le Président reconnaît que les changements de date sont systématiques pour le club de VALENCE et ceci complique l'organisation du calendrier en exacerbant inutilement du ressenti. Le problème se pose d'ailleurs en particulier entre les clubs de la Drôme.



Aussi, dorénavant sera instituée la règle suivante en particulier pour les mois de Mars et Avril :

- Premier weekend de mars : BUIS LES BARONNIES
- Deuxième weekend de mars : VALENCE
- Dernier weekend de mars : BUIS
- Avant dernier weekend d'Avril : VALENCE
- Dernier weekend d'Avril : ST UZE

Dans le cas où une compétition nationale (pré-sélection ou sélection, championnat de France) dans une discipline similaire viendrait en conflit avec l'un de ces weekends, le club concerné décalera sa compétition à une date qui sera libre, il ne sera pas prioritaire et ne prendra pas la place d'un autre club DE LA LIGUE DAUPHINE SAVOIE !!!

Les clubs concernés connaissent donc d'ores et déjà la règle du jeu qui sera appliquée pour le calendrier 2025...

Toutes les questions diverses ayant été abordées, la réunion se termine et le Président lève la séance à 18h00.

Le Président

Patrick ASTIER

Le Secrétaire du CRBTARA

P. RAMON